



Les points importants du Conseil communal du jeudi 23 février 2017

Le Bourgmestre Armand De Decker (MR) étant en congé de maladie le jeudi 23 février 2017, la séance du Conseil communal fut présidée par Marc Cools, Premier Échevin (MR).

Avis du Conseil communal sur le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD)

Les conseillers communaux ont été appelés à se prononcer sur le PRDD qui rassemble des projets très concrets proposés par le gouvernement bruxellois et construits autour des possibilités offertes par la commune. Après avoir relevé que le PRDD avait été analysé en profondeur par l'ensemble des services communaux, Marc Cools a souligné certaines avancées positives enregistrées par rapport au projet qui avait été présenté au Conseil communal de mars 2014 et en particulier l'abandon du projet d'inscrire des tours iconiques dans le paysage de la commune. *“L'avis de la Commune plaide pour qu'il y ait une densification maîtrisée en ce qui concerne l'urbanisation du territoire ucclais. Notre attention s'est également portée sur les questions de mobilité”,* a-t-il souligné. Du côté de l'opposition, si le groupe Ecolo trouve l'avis bien étoffé et directement en lien avec la réalité locale, il déplore que les mécanismes de maîtrise de la spéculation immobilière ne soient pas suffisamment prévus et que les initiatives en matière de mobilité soient lourdes et impayables. *“En ce qui concerne l'extension du métro vers Uccle, les propositions ne semblent pas réalistes ni à court, moyen ou long terme. La Commune demande de privilégier l'hypothèse d'un métro en deux temps, d'Albert vers Uccle Centre et d'Uccle Centre vers Calevoet. Or, nous avons déjà une ligne de train qui dessert Calevoet qui devrait être davantage exploitée et sur laquelle il faudrait prévoir des fréquences bien plus élevées. Si tel est le cas, cela n'a aucun sens de prévoir un métro qui réalise à peu près le même parcours et cela n'a aucun sens de construire un métro qui va englober des centaines de millions d'euros pour rejoindre le square des Héros et peut-être gagner entre une minute et une minute trente. Ce choix budgétaire n'est pas responsable. De nombreuses études démontrent qu'en termes de nombre de passagers à l'heure, de densité de population et de rentabilité, ce projet ne tient pas la route. Ce point empêche notre groupe de soutenir l'avis”,* a relevé Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo). *“Le Collège soutient la démarche du gouvernement de lancer la prolongation du métro vers le sud jusqu'à la gare de Calevoet sans aller plus loin”,* a répondu Marc Cools. Le groupe PS est, quant à lui, bien conscient qu'il faudra un jour accepter le métro au vu de la densification des quartiers, mais il se dit également déçu du manque d'ambition des propositions liées à la mobilité. *“C'est vrai qu'en matière de mobilité, ce plan est très court et c'est ce que nous indiquons dans notre avis. En matière d'alternatives à la voiture, le plan ne propose pas d'options fortes comme par exemple le renforcement des fréquences des transports en commun. Il serait intéressant de prévoir des lignes de bus dans les parties du territoire communal dépourvues ou pauvres en fréquence de bus, cela pourrait répondre à un réel besoin et susciter l'usage des transports en commun dans ces zones-là. Nous avons établi un constat à ce sujet et émis un certain nombre de propositions”,* a commenté Marc Cools. Du côté de la majorité, le groupe DéFI par l'intermédiaire de Béatrice Fraiteur, a approuvé la nécessité de préserver les zones de mixité à Uccle, l'importance des commerces de proximité, le développement durable et le développement du métro comme moyen de mobilité pour éviter la paralysie du trafic et ce, en cas de vent violent par exemple. Côté cdH, Daniel Hublet (Chef de groupe) a tenu à insister sur l'utilité de ce travail pour les générations futures. *“C'est important de leur léguer cet outil car ils vont pouvoir s'en servir pour élaborer notre commune de demain”.* Point approuvé par la Majorité - Abstention de l'opposition.

Convention avec Citydev.brussels pour l'étude de faisabilité de la rénovation de la gare de Calevoet

Suite à la mise en zone de revitalisation urbaine de la gare de Calevoet par la Région, la Commune dispose de crédits d'un montant d'environ de 260.000 € qui peuvent être affectés à un projet bien déterminé. La gare de Calevoet étant abandonnée depuis 4 ans, sa rénovation représente dès lors une belle opportunité pour la Commune de créer un effet d'entraînement dans le quartier en cas de réussite de l'opération. *"Le projet vise à créer deux logements à l'étage et un centre d'entreprise ou de co-working au rez-de-chaussée dont l'activité économique serait centrée sur la mobilité. Un petit local serait également maintenu au niveau de la gare au bénéfice des usagers. Le fait que la gare soit érigée dans une zone de revitalisation urbaine nous donne le droit d'introduire un dossier de quartier durable",* a précisé Marc Cools. *"Citydev peut nous apporter toute leur expertise et toute leur expérience dans la préparation des dossiers à introduire à la Région. Nous bénéficierons d'un apport et d'un soutien technique mais aussi relationnel",* a-t-il ajouté. Un projet accueilli favorablement tant par l'opposition que par la majorité. *"Outre la revitalisation du quartier qui nous tient à cœur, nous souhaitons voir la salle des guichets à nouveau ouverte pour permettre aux passagers d'avoir un espace d'attente et de pouvoir se protéger",* a souligné Pierrot Desmet (Ecolo). *"Le choix de travailler avec un acteur sérieux comme Citydev est une vraie opportunité car le quartier est un peu oublié",* a tenu à faire remarquer Françoise Dupuis (PS). Du côté du groupe DÉFI, si Emmanuelle De Bock, se dit satisfait de ce projet de rénovation, il a toutefois pointé l'importance de préserver les finances communales et s'est interrogé sur la responsabilité des pouvoirs publics. *"La première responsabilité, c'est celle de la SNCB qui se doit de rénover ses gares. Or, la SNCB n'a pas toujours les moyens financiers pour pouvoir assurer ces rénovations. La convention d'emphytéose comme suggérée est donc un bon élément pour permettre de faire en sorte que cette rénovation se fasse mais il faut évidemment veiller à ce que cette convention soit suffisamment longue pour que l'argent public que d'autres vont mettre dans cette gare puisse clairement bénéficier aux exploitants et que cela ne soit pas une charge que la Commune prendrait et qu'économiserait Infrabel ou la SNCB. Je ne voudrais pas que l'on s'engage dans un projet pour lequel on dépense trop d'argent sur fonds propres et qui hypothéquerait d'autres projets qui sont tout aussi importants alors que ce bien ne nous appartient pas".* Après avoir rappelé que la SNCB ne projetait pas de rénover la gare de Calevoet et couplé au fait que la Commune ne disposait d'aucun pouvoir de contrainte sur celle-ci, Marc Cools s'est voulu rassurant et a insisté sur la chance à saisir de pouvoir donner à ce quartier un nouveau souffle de vie. *"À ce jour, il est juste prévu de faire une étude de faisabilité d'un projet qui n'est pas une priorité de la SNCB. Et, nous n'allons pas négocier un bail emphytéotique avec la SNCB si nous n'avons pas un projet à lui présenter. Si les résultats de l'étude sont bons, nous irons bien entendu vendre le dossier au Ministre-Président de la Région et à la SNCB. Si l'étude devait conclure que les montants sont trop importants, nous devons en tirer des conclusions et changer notre fusil d'épaule".* Point approuvé à l'unanimité.

Approbation du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2017

Le budget 2017 s'inscrit dans la continuité des budgets des années précédentes et présente un léger boni d'un peu plus de 200.000 €. Si le groupe Ecolo a bien noté qu'il n'y avait pas de transfert prévu vers les caisses communales, il a toutefois souhaité savoir si les acquisitions liées à un terrain situé rue des Polders et au marais du Broek seront concrétisées cette année. Après avoir précisé que ces deux dossiers étaient totalement différents, Marc Cools a expliqué pourquoi il n'était pas du tout certain que ces acquisitions se fassent cette année. *"Sur le terrain de la rue des Polders, il a été construit un bâtiment dont nous avons la gestion avec un bail emphytéotique. Comme nous aurons fini de payer l'entièreté de ce bâtiment quand le bail arrivera à sa fin, nous trouvons intéressant de pouvoir acquérir le fond. Mais pour cela, il faut que le gouvernement bruxellois vende et que nous soyons d'accord sur l'évaluation. Cela fait plusieurs années que nous faisons des démarches auprès de celui-ci concernant ce terrain et les choses n'avancent pas très vite. Aujourd'hui, nous voulons vraiment faire bouger les choses et savoir si le gouvernement veut vendre ou pas. En cas de réponse négative, le crédit prévu pour l'achat de ce terrain ne sera pas repris au budget 2018. En ce qui concerne le marais du Broek, nous avons déjà acheté une première parcelle du marais et nous*

envisageons maintenant d'acquérir un terrain en indivision dont la partie avant est à bâtir. Nous allons donc devoir contacter entre 45 et 50 propriétaires pour obtenir leur accord, ce qui va prendre un certain temps qu'il nous est impossible de déterminer". Budget approuvé à l'unanimité.

Également à l'ordre du jour :

Le règlement-redevance sur les tournages sur le territoire de la Commune d'Uccle, le programme triennal d'investissement 2016-2018 relatif à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public, l'avis sur le projet de Plan d'Action Communal de Stationnement de la Commune d'Ixelles, l'approbation du budget de l'exercice 2017 de la Piscine Longchamp...